

**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE**  
**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOPAT**

ALTMA FUND SICAV PLC IN RESPECT OF DUET MENA SUB FUND, qui détenait directement 585 808 actions et droits de vote représentant 4,959% des actions et des droits de vote de la Société de Production Agricole de Teboulba (SOPAT), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 01 décembre 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 9 000 actions et droits de vote, représentant 0,076% des actions et des droits de vote.

ALTMA FUND SICAV PLC IN RESPECT OF DUET MENA SUB FUND a déclaré:

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- qu'il envisage de poursuivre la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 08 décembre 2011 par le responsable de la direction du back office des marchés de capitaux de la BIAT.